

MUNICIPALITE DE MANSFIELD ET PONTEFRACT.

PROVINCE DE QUEBEC.

A une session régulière du conseil de la Municipalité de Mansfield et Pontefract tenue le 4 décembre 2013 et à laquelle sont présents son honneur la Mairesse, Mme. Kathleen Bélec, et les conseillers suivants.

Mme. Véronique Lamoureux
M. Gilles Dionne
M. Neil Gervais

M. Gélinault Dionne
Mme. Claudette Béland-Pleau
M. Garry Ladouceur

Formant quorum sous la présidence du Mairesse.
M. Eric Rochon, Secrétaire-trésorier est aussi présent.

208-12-2013 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par M. Garry Ladouceur
Et résolu à l'unanimité.

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

209-12-2013 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Proposé par Mme. Claudette Béland
Et résolu à l'unanimité.

Que le Conseil approuve le procès-verbal de la session régulière tenue le 13 novembre 2013.

210-12-2013 APPROBATION DES COMPTES À PAYER EN DATE DU 4 DÉCEMBRE 2013

Proposé par M. Gilles Dionne
Et résolu à l'unanimité.

De payer les comptes du journal des déboursés et des comptes faisant partie de la liste des paiements détaillés en date du 4 décembre 2013 au montant de 182,641.05\$.

211-12-2013 CADASTRES.

Proposé par M. Neil Gervais
Et résolu à l'unanimité

Que cette Municipalité approuve les cadastres suivants :

<u>LOTS</u>	<u>PROPRIÉTAIRE</u>	<u>COMMENTAIRES</u>
5 409 165 n.o.	succession Alan Armstrong (Émile Jolicoeur) Ce lot avait été acheté par M. Jolicoeur, mais n'avait pas été notarié, ce qui va être fait bientôt.	lot existant; 4 chemin du Lac-de-la-truite.
5 409 166 n.o.	succession Allan Armstrong	lot existant : entre la rue Labine et Chemin du Lac-de-la-Truite
4 637 585	Fernand Sanchez	lot existant : Au bout de la rue Dagenais; Correction de l'emplacement
5 443 409 & 4 443 410 5 443 411	Entreprises de Gestion LSJ « »	nouveaux lots : avenue Paradise résidu grand terrain.
5 429 104 & 5 429 105	Lucien Vallière	nouveau lot : chemin de la Centrale

Suite à la réforme cadastrale du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, mandat numéro 2450 effectué par la firme d'arpenteurs-géomètres Bussières Bérubé Genest Schnob, ce lot est apparu comme étant un ancien chemin traversant une partie du lot 15-2 et le lot 16-3 au complet, Rang 4, Canton de Mansfield, appartenant à Messieurs Claude et Lucien Vallière respectivement.

Proposé par M. Garry Ladouceur
Et résolu à l'unanimité.

Que cette municipalité abandonne tous droits, titres et intérêts qu'elle pourrait avoir sur le lot 4 806 592, décrit comme étant un ancien chemin suite à la réforme cadastrale, mandat 2450.

Que cette municipalité cède à chaque propriétaire concerné la partie de ce terrain au complet traversant leur propriété respective.

213-12-2013 CALENDRIER DES SÉANCES 2014

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

IL EST PROPOSÉ PAR, M. Gélinault Dionne
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS:

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2014**, qui se tiendront le mercredi et qui débiteront à **20 h 00** :

8 janvier (2 ^{ième} mercredi)	5 février
5 mars	2 avril
7 mai	4 juin
9 juillet (2 ^{ième} mercredi)	6 août
3 septembre	1 octobre
5 novembre	3 décembre

214-12-2013 SESSION SPÉCIALE ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014.

Proposé par M. Gilles Dionne
Et résolu à l'unanimité

Que la réunion pour la tenue de la soirée d'information et l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2014 soit tenue le mercredi 18 décembre 2013 à 19 :00 heures à l'Hôtel de Ville de Mansfield située au 300 rue Principale Mansfield, Québec. Le secrétaire Trésorier est aussi autorisé d'émettre les avis publics conformément à la loi.

REGISTRE PUBLIC
Dons, marques d'hospitalité et autres avantages reçus.
Règlement numéro 2011-02 concernant le code d'éthique
et de déontologie

ANNÉE 2013

Date de déclaration	Donateur	Remis à	Description	Commentaires

Déposé par

Eric Rochon

Eric Rochon,
Secrétaire-trésorier

215-12-2013 FERMETURE DU BUREAU DURANT LES FÊTES

Proposé par Mme. Véronique Lamoureux
Et résolu à l'unanimité

Que le bureau Municipal soit Fermé du 23 décembre 2013 au 3 janvier 2014 inclusivement.

Les employés doivent obligatoirement utiliser leurs journées de congés ou heures supplémentaires lors de cette fermeture excluant les jours fériés.

216-12-2013 FERMETURE DU DÉPOTOIR DURANT LES FÊTES

Proposé par M. Garry Ladouceur
Et résolu à l'unanimité

Que le dépotoir Municipal soit fermé les 24-25-26-31 décembre 2013 et 1^{er} janvier 2014

217-12-2012

EMPRUNT TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT QUE l'emprunt faisant l'objet du règlement numéro 2013-10 a reçu l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 29 novembre 2013;

CONSIDÉRANT QU' en vertu du Code municipal du Québec, la municipalité peut, par résolution, contracter un emprunt temporaire pour le paiement total ou partiel des dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR NEIL GERVAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser un emprunt temporaire, en attendant le financement permanent du règlement numéro 2013-10, pour un montant n'excédant pas 211 854 \$ contracté à la Caisse Desjardins de Fort-Coulonge le Centre financier aux entreprises Desjardins de L'Outaouais;

D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité de Mansfield-et-Pontefract, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

218-12-2013 BUDGET OMH MANSFIELD 2014

Proposé par M. Gelineault Dionne
Et résolu à l'unanimité.

Que cette Municipalité approuve les prévisions budgétaire 2014 tel que soumises par l'Office Municipale de Mansfield et le partage du déficit entre la Municipalité et la Société d'Habitation du Québec.

219-12-2013 ENTENTE PATRO FORT-COULONGE / MANSFIELD

Proposé par M. Neil Gervais
Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract donne son appui au Patro de Fort-Coulonge / Mansfield dans son projet d'aménagement des sentiers destinés au ski de fond, à la marche, à la raquette et au vélo et ce gratuitement.

QUE Monsieur Eric Rochon, Directeur Général, signe pour et au nom de cette Munciplaité l'entente tel que rédigé par le Patro de Fort-Coulonge / Mansfield.

220-12-2013 ANNONCES CHIP-FM

Il est proposé par M. Garry Ladouceur
Et résolu à l'unanimité.

Que la Municipalité souhaite ses vœux des temps des fêtes à sa population au moyen de la radio régionale CHIP-FM au coût de 150\$.

221-12-2013 SIGNATURE MAIN LEVÉE /VENTE DE TERRAIN 9179-2218

CONSIDÉRANT l'entente entre cette Municipalité et la compagnie 9179-2218 Québec Inc du 8 mai 2013 (résolution 102-05-2013).

CONSIDÉRANT la subdivision des terrains permis pour la vente lors de l'entente en question;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Gilles Dionne

Et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil Municipal de la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract consente à une main levée de l'hypothèque légale sur les lots 5 357 875, 5 251 716 et 5 049 944 et ainsi en permettre la vente tel que demandé au document d'offre de remboursement de taxes.

QUE Monsieur Eric Rochon, Directeur Général ainsi que (si nécessaire) Me Nério de Candido, Avocat de cette Municipalité, signe pour et au nom de cette Municipalité une ou des mainlevées afin de libérer le lot 5251715 ainsi que les lots 5251716 et 5049944 d'une hypothèque légale publiée sous le numéro 17256397 au bureau de la publicité des droits de Pontiac.

AVIS DE MOTION : Avis de motion est donné par le conseiller M. Gilles Dionne, qu'à une session subséquente il présentera un règlement relatif à la taxation pour l'année foncière 2014.

AVIS DE MOTION : Avis de motion est donné par le conseiller M. Neil Gervais, qu'à une session subséquente il présentera un règlement ayant pour effet de modifier le règlement de zonage numéro 158-2004, afin de permettre la classe d'usage C 3 des groupes Commerces et Services dans la zone CM-12.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS.

Je, soussigné, Secrétaire-trésorier de Mansfield-et-Pontefract, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses mentionnées lesquelles ont été autorisées par résolutions suivantes numéros 210, 217, 218 et 220.

ET J'AI SIGNÉ CE 5 DÉCEMBRE 2013.

Eric Rochon

Eric Rochon,
Secrétaire-trésorier

222-12-2013 LEVÉE DE LA SESSION.

Proposé par M. Garry Ladouceur
Et résolu à l'unanimité.

Que cette session soit levée à 20:54heures.

Kathleen Bélec...

Mme Kathleen Bélec
Maire.

Eric Rochon.

M. Eric Rochon.
Secrétaire-Trésorier